



Bulletin d'information aux parents

Version révisée

Édition du 8 janvier 2021

Chers parents,

Nous vous transmettons une version révisée à la suite de la conférence de presse de M. Roberge qui s'est tenue ce vendredi matin à 11 heures.

Voici différentes informations qui ont été annoncées hier lors du point de presse de M. Legault à propos des nouvelles mesures pour lutter contre la COVID-19.

Afin de vous tenir informés le plus rapidement possible, il a été décidé de vous envoyer cette communication avant le point de presse du ministre de l'Éducation qui se tiendra plus tard vendredi. Nous n'avons pas reçu, à ce jour, d'autres consignes que ce qui a été annoncé mercredi par le premier ministre. Nous vous communiquerons toute nouvelle information aussitôt que possible, si nécessaire.

Par ailleurs, je vous souhaite une année 2021 sous le signe de la santé, bien entendu, mais aussi une année remplie de moments heureux bien mérités.

Bonne lecture,

François Gagnon
Directeur

Traitement des absences en prévision du retour en classe

Tous les élèves seront de retour en classe le 12 janvier prochain puisqu'une journée pédagogique est prévue au calendrier le 11 janvier.

En prévision de ce retour en classe, nous vous demandons s.v.p. :

- 1) De porter une attention particulière aux symptômes de votre enfant avant le retour à l'école et de respecter les consignes d'isolement préventif, s'il y a lieu, formulées dans [l'outil d'autoévaluation des symptômes](#).
- 2) De déclarer toute absence, à l'avance, par Mozaïk (ou par téléphone) en prenant soin de choisir le bon motif.
 - a. Si le motif de l'absence est en raison d'un isolement demandé par la Santé publique (incluant les isollements après un voyage), veuillez s.v.p. préciser la date de retour dans les commentaires.

Il est essentiel de déclarer en priorité les absences par Mozaïk ou par téléphone à la secrétaire. Cela nous permet de suivre adéquatement toutes les absences, surtout en situation de COVID-19. Vous pourrez, dans un deuxième temps et si vous le souhaitez, aviser l'enseignant de votre enfant.

- 3) De fournir la lettre pour le retour en classe et les documents appropriés à la suite d'une absence en lien avec la COVID-19 et ses symptômes. Ces documents vous sont envoyés à chaque lundi matin.

Nouvelles mesures sanitaires

Des nouvelles mesures sanitaires s'ajoutent à celles déjà en place, et ce jusqu'à nouvel ordre.

- 1) Les élèves de la 1^{re} à la 6^e année devront porter, en tout temps, dans les corridors, aires communes et dans l'autobus, le couvre-visage.
**L'obligation ne concerne pas les élèves du préscolaire. Toutefois, si votre enfant est au préscolaire, nous vous encourageons fortement à lui fournir un couvre-visage.*
- 2) Les élèves de 5^e et 6^e année devront porter, en tout temps, le couvre-visage en classe.
**Il est fortement conseillé de fournir deux couvre-visages par jour aux enfants de 5^e et 6^e pour des raisons d'hygiène.*

Les couvre-visages des enfants devraient être placés dans un sac de type Ziploc identifié à leur nom lorsqu'il n'est pas porté. Nous vous recommandons de fournir ce type de sac à votre enfant.

Dates à retenir

11 janvier – journée pédagogique

25 janvier – journée pédagogique

Le service de garde est ouvert à ces dates pour les élèves inscrits, comme à l'habitude.

À la suite des annonces ministérielles, le bulletin de l'étape 1 pourrait être envoyé au plus tard le 5 février au lieu du 22 janvier. La pondération de chacune des deux étapes sera également revue pour accorder plus d'importance à la dernière étape.

Vous recevrez plus d'informations à ce sujet prochainement.